



Communauté de Communes du Goulet - Mont Lozère

Route du Mont Lozère

48190 LE BLEYMARD

Séance du 3 AVRIL 2012

Délibération n° 2012-02-11
Tarifs des Services Techniques

Date convocation : 27/03/2012

Membres en exercice : 24

Date affichage : 16/04/2012

Membres présents : 17 (VOIX 18)

L'an deux mille douze, le Mardi 3 avril à 9 heures 30, le Conseil de la communauté de communes du Goulet Mont Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur FERRIER Jacky.

Présents : Monsieur FERRIER Jacky, Monsieur REBOUL Yves, Monsieur BONICEL Pierre, Monsieur ROCHE Didier, Monsieur MERIC Pascal, Madame REBOUL Nicole, Monsieur SICARD Michel, Monsieur FOLCHER Bernard, Monsieur MANDEMENT Gérard, Monsieur REVERSAT Frédéric, Madame MOURET Evelyne, Monsieur RICHARD Patrice, Madame MONTY Marie-Thérèse, Madame ROCHE Marie-Thérèse, Monsieur BONICEL Gérard, Monsieur MEJEAN Pierre, Monsieur BEAURY Pascal.

Absents excusés : Monsieur CHAPTAL Bernard, Monsieur SONNET Guillaume, Monsieur MARTIN Grégory, Madame CASTAN Chrystel, Monsieur BENOIT Didier, Monsieur BENOIT Christian, Monsieur PEYTAVIN Damien.

Monsieur CHAPTAL Bernard a donné pouvoir à Madame REBOUL Nicole.

Madame MOURET Evelyne a été élue secrétaire.

Vu la délibération en date du 2 avril 2010,

La Communauté de Communes du Goulet - Mont Lozère décide de fixer les tarifs des Services Techniques, à compter du 1^{er} juillet 2012, (soit + 10%) comme indiqué ci-après :

MO - Main d'œuvre Coût sans service d'astreinte	24,00 €/heure
MOA - Main d'œuvre Coût avec service d'astreinte (dénéigement)	31.00 €/heure
TD - Coût tracteur (équipé d'une débroussailleuse, d'un godet ou d'une lame niveleuse) avec chauffeur	47.00 €/heure
TF - Coût tracteur déneigement, équipé d'une étrave et d'un distributeur de sel avec chauffeur et Fraise	54.00 €/heure
MP - Coût mini pelle avec chauffeur	40.00 €/heure
PM - Coût Pelle MECALAC avec chauffeur	58.00 €/heure
CI - Coût Camion IVECO 18 T avec chauffeur	51.00 €/heure
CU - Coût (2) camion U300 avec chauffeur équipé déneigement et salage	106.00 €/heure
CD - Coût camion Dayly 3T5 avec chauffeur	33.00 €/1/2 journée

Pour Extrait conforme, Fait au Bleybard, le 3 avril 2012

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture et publication du 16 avril 2012

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Président, Jacky FERRIER